

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 JANVIER 2015
HAUTE RIVOIRE

COMPTE-RENDU

Gérard VULPAS, Président de la communauté de communes, après avoir accueilli l'assemblée communautaire et excusé les membres absents, passe la parole à Nicolas MURE, Maire de Haute Rivoire pour un mot de bienvenue et une présentation de la commune.

M. le Président rapporte les décisions prises depuis le début de son mandat en vertu de son pouvoir délégué et les soumet, ainsi que le compte-rendu du conseil communautaire du 20 novembre 2014, à l'approbation de l'assemblée. Approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président évoque ensuite les contrats pluriannuels départementaux.

Il dépose sur le bureau un projet d'avenant n° 4 au contrat pluriannuel 2011-2014, prévoyant une opération supplémentaire intitulée « Etude sur devenir d'Erasmus » suite à une réunion de travail avec Mme Danièle CHUZEVILLE, Présidente du Conseil général du Rhône, afin de tirer les conséquences de la réorganisation institutionnelle et du départ des agents départementaux basés jusqu'ici sur le site de St Clément les Places. Cette nouvelle action, qui est adoptée à l'unanimité, porte ainsi, pour l'ensemble du contrat, le coût des opérations de 12.143.540 € HT à 12.203.539 € HT, l'aide départementale passant de 4.076.942 € à 4.103.942 €.

M. le Président soumet ensuite à l'assemblée un projet détaillé de nouveau contrat pour la période 2015-2017, avec un montant total d'opérations s'élevant à la somme de 5.150.000 € HT et une subvention départementale de 1.654.500 €. Il souligne en particulier la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation et de réhabilitation thermique sur le centre Erasmus, la résidence d'entreprises et le centre aquatique Escap'ad. Les opérations récurrentes, voirie, informatique et fonctionnement du Parc d'activités innovantes de St Clément les Places sont maintenues.

L'opération concernant la Maison du tourisme est inscrite en vue notamment de travaux d'aménagement extérieurs qui pourraient s'avérer nécessaires. Catherine LOTTE, en tant que Vice-Présidente déléguée au tourisme apporte des précisions sur l'action « tourisme – chemin Montaigne » dont la signalétique serait à notre charge et qui permettrait à Chamousset en Lyonnais de devenir la porte d'entrée orientale dudit chemin, en liaison avec le GR7 qui traverse la France d'Est en Ouest de l'Alsace aux Pyrénées en passant par Brussieu.

M. le Président demande que le programme d'aménagement de la ZA de Bellevue (Souzy) soit bouclé avant d'engager les dépenses de signalétique sur le site. Il sollicite l'accord du conseil afin de finaliser ce projet de contrat en respectant l'enveloppe globale et le contenu des actions tels que présentés, et pour déposer cette nouvelle demande auprès du Département. Unanimité.

Monsieur le Président informe ensuite l'assemblée de l'obligation de réaliser un schéma de mutualisation des services (Art. L.5211-39-1 CGCT). En vertu de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent en effet s'y employer à partir du renouvellement de 2015. La mutualisation n'est pas la panacée, mais peut s'avérer dans certains cas une source d'économie budgétaire, à condition de conserver la même qualité de service. Le schéma se veut donc comme un outil de la rationalisation de la dépense publique. Un tableau dressant l'état des lieux de la mutualisation sur le territoire, à ce jour, est distribué :

Mutualisations	Pop. municipale 2015	Obs. Fiscal	Obs. Voirie	Logiciel bibliothèques	Temps d'activité périscolaires	Hébergement de sites Internet	Noms de domaine	TOTAL/an
Observations				Estimation	sept à mi-déc.			
Brullioles	797	316,07	388,93	1 079,00		275,00	15,60	2 074,60
Brussieu	1232	488,58	601,20	1 667,91		275,00	15,60	3 048,29
Chambost-Longessaigne	886	351,37	432,36	1 199,49	167,06	275,00	15,60	2 440,87
Les Halles	473	187,58	230,82	640,36			15,60	1 074,36
Haute-Rivoire	1396	553,62	681,23	1 889,93		275,00	15,60	3 415,39
Longessaigne	600	237,95	292,79	812,29				1 343,03
Montromant	437	173,30	213,25	591,62	208,82			1 187,00
Montrottier	1318	522,69	643,17	1 784,34	233,90	275,00	15,60	3 474,70
Saint-Clément-les-Places	616	244,29	300,60	833,95	559,68	275,00	15,60	2 229,13
Saint-Genis-l'Argentière	1045	414,42	509,95	1 414,74		275,00	15,60	2 629,72
Saint-Laurent-de-Ch.	1922	762,22	937,92	2 602,04	132,19			4 434,37
Sainte-Foy-l'Argentière	1290		629,51	1 746,43		275,00	15,60	2 666,54
Souzy	760	301,40	370,87	1 028,90	386,25	275,00	15,60	2 378,02
Villechenève	884	350,57	431,38	1 196,78		275,00	15,60	2 269,33
Courzieu	1117			1 512,22				1 512,22
CC Vallons du Lyonnais						275,00		275,00
CC Forez en Lyonnais						245,00		245,00
SIMOLY						460,00		460,00
Total	14773	4 904,07	6 663,99	20 000,00	1 687,90	3 730,00	171,60	37 157,56

Pierre VARLIETTE, Vice-Président en charge de ce dossier mutualisation, indique que ce schéma a pour objectif de réaliser un audit de l'existant puis un diagnostic des besoins des communes et des EPCI dans le but de mettre en place des plans d'action visant à supprimer les doublons entre échelons et accroître la collaboration là où une demande se fait jour. Ce plan d'actions est proposé pour la durée du mandat. Le projet de schéma doit prévoir notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Il est proposé par le président à l'issue d'une concertation, puis transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le conseil de communauté délibère ensuite au vu de ces avis communaux.

Chaque année, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président à l'assemblée.

Le schéma de mutualisation des services n'est pas prescriptif, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect. Il constitue davantage une « feuille de route » engageant la Communauté et ses communes membres sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat.

Il peut être révisé au cours du mandat selon le même formalisme que son adoption (approbation par le conseil communautaire et avis simple des communes dans un délai de 3 mois).

Il n'existe pas de méthode unique de mutualisation dans la mesure où celle-ci embrasse des réalités variées. Il peut s'agir de prestations de services, du partage de biens, d'un mandat de maîtrise d'ouvrage (Ex. : construction de la déchèterie entre la CCCL et le SIMOLY), d'un groupement de commandes (article 8 du code des marchés publics (Ex. : pour les sacs ordures ménagères entre les 3 EPCI du SIMOLY), du partage et de la mise en commun des services et des personnels entre un EPCI et ses communes membres (Ex. : collecte des OM et entretien de la voirie). La mutualisation peut donc être

ascendante (des communes vers l'EPCI), descendante (de l'EPCI vers les communes), voire horizontale (communes entre elles ou EPCI entre eux).

Pierre VARLIETTE conclut son exposé en indiquant qu'il réunira prochainement la commission à l'effet de lancer l'opération en respectant le calendrier fixé par le Gouvernement. La feuille de route pourrait être la suivante :

- 1- D'ici fin mai 2015, en concertation avec les communes : dresser un inventaire des pratiques existantes sur le territoire communautaire en identifiant les points forts et faibles, les points d'amélioration possibles. Recenser les moyens existants : tableau des effectifs, tableaux budgétaires, liste du personnel, organigrammes, profils de postes, plan de formation, conditions de travail (congés, prestations et avantages sociaux etc...), moyens matériels (locaux, logistique, outils informatiques, bureautiques et techniques). Des tableaux pourront être discutés en bureau élargi et adressés à chaque commune courant février.
- 2- Juin-septembre 2015 : bâtir un projet.
- 3- Septembre-novembre : délibération des communes
- 4- Décembre 2015 : délibération de la Communauté de communes

Patrick Bilon, Directeur général des services, précise qu'afin d'encourager les élus locaux à s'engager dans cette voie de la mutualisation, la loi pour la modernisation de l'action publique et l'affirmation des métropoles (Loi MAPAM du 27 janvier 2014) a introduit un **nouveau coefficient fonctionnel dit « de mutualisation des services »**, qui impactera le soutien apporté à l'État aux collectivités à travers la dotation globale de fonctionnement. Des décrets d'application doivent être pris prochainement.

Il évoque le **Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)** qui répond au même objectif d'incitation en permettant de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre son produit fiscal et la totalité de la fiscalité levée sur le territoire par les communes et l'intercommunalité. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Monsieur le Président conclut le débat sur le sujet en invitant les communes à bien respecter la date butoir qui leur sera donnée pour le retour de l'enquête auprès des services communautaires.

Il évoque ensuite l'observatoire communautaire mutualisé qui comporte 2 volets. Il s'agit dans un but d'équité et d'optimisation fiscale de réparer les erreurs de taxation au niveau du foncier bâti (volet fiscal) et d'aider les communes à mettre à jour leur tableau de voirie communale (volet voirie). Il rappelle que Nicolas MURE, délégué spécial et Maire de Haute Rivoire, est chargé de la direction du volet fiscal et Gilles CHAVEROT, Vice-Président, du volet voirie.

Il fait état ensuite de la difficulté de recrutement d'un chargé de mission « observatoire » sur un contrat emploi aidé. Un seul candidat a postulé, qui remplissait toutes les conditions, mais il n'est pas titulaire du permis de conduire. Il propose donc de créer un pôle technique avec les agents permanents disponibles et de le compléter, au niveau secrétariat, par un emploi aidé auquel viendront s'ajouter les référents communaux. La participation des communes pour cette double offre de mutualisation restera la même. Il conviendra de signer une convention de mutualisation de service. Accord unanime.

Il passe ensuite la parole à ses Vice-Président(e)s pour aborder les différents dossiers inscrits à l'ordre du jour et concernant leurs délégations.

Marie-Charles JEANNE, Vice-Présidente déléguée à l'animation du territoire, évoque le « catalogue mutualisé pour les bibliothèques » pour lequel un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction. Une délibération de principe sur la répartition de la charge entre les communes est soumise au vote. Unanimité.

Catherine LOTTE, Vice-Présidente déléguée à l'informatique et à la communication, propose à l'assemblée qu'un avenant à la convention d'hébergement informatique soit signé avec les communes concernées en vue de régir les modalités de paiement de la prestation pour la gestion des noms de domaine. Unanimité

Pierre VARLIETTE, Vice-Président en charge des travaux des bâtiments communautaires, relate ensuite l'avancement de la construction de l'Accueil de loisirs, sur les hauteurs du centre aquatique et de loisir et dont une réception partielle a eu lieu le 17 décembre 2014. Il souhaite que cet équipement, composé de locaux spacieux et fonctionnels, puisse être utilisé au maximum. Le programme d'aménagement des abords, en lien avec celui concernant le lavoir et le carrefour routier, est placé sous maîtrise d'œuvre communale par souci de cohérence. M. le Président propose alors d'acquérir une parcelle de 127 m² environ appartenant à M. Eric PAVET, moyennant un prix de 10 €/m² conforme à l'estimation de France Domaines, en vue de la création de parkings et d'améliorer la desserte. Il propose également de prendre en charge le raccordement électrique provisoire du site en utilisant le compteur de chantier pour un coût de 216 €, ceci afin d'éviter tout risque de gel. Unanimité sur toutes ces propositions.

Un rapport d'étape sur la mutualisation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires est ensuite commenté par Marie-Luce ARNOUX, 1^{ère} Vice-Présidente. Un rapide tour de table, avec l'intervention des conseillers issus des 6 communes concernés, montre que l'organisation mise en place par les services communautaires donne satisfaction sur le plan pédagogique. Un bilan comptable et qualitatif sera dressé en fin d'année scolaire.

M. le Président invite Mme ARNOUX à poursuivre avec les dossiers liés à sa délégation concernant les solidarités actives. Sont alors évoqués les échanges avec les associations ADMR et la Mutualité Sociale Agricole visant à poursuivre le partenariat avec la Communauté de communes. Concernant la sécurisation juridique de la collaboration au niveau de l'aide à domicile, Mme ARNOUX rappelle que cet accompagnement, susceptible de bénéficier d'un agrément au titre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) s'applique aux personnes les plus défavorisées et qu'il implique un engagement bénévole et une démarche qui ne peuvent s'inscrire tels quels dans le secteur marchand. Suit un débat sur les avantages et les limites du bénévolat, notamment pour le portage des repas à domicile qui est un service très apprécié par les personnes âgées depuis longtemps et qui n'échappera sans doute pas au mouvement croissant de professionnalisation qui touche le secteur associatif.

M. le Président dépose sur le bureau les projets de conventions d'objectifs et de moyens à passer avec les dites structures prévoyant un engagement financier ferme pour 2015 et des orientations souhaitées pour 2016 et 2017 qui seront précisées lors des sessions budgétaires en fonction des possibilités financières de la collectivité dans un contexte de baisse drastique de ses dotations de fonctionnement. Unanimité.

Le conseil aborde ensuite l'orientation de l'Agence Régionale de la Santé de fermer le service des urgences (SMUR) de l'hôpital de Feurs et de l'impact qu'aurait une telle décision sur Chamousset en Lyonnais. Bernard CHAVEROT, Maire de Montrottier et Conseiller général, évoque les atteintes récurrentes portées aux services publics de proximité, notamment en milieu rural, et engage les élus à se mobiliser pour éviter une telle situation qui risque de provoquer à plus ou moins long terme des

difficultés au niveau des centres de secours locaux dont le personnel bénévole serait ainsi obligé à se déplacer jusqu'à Montbrison ou St Etienne pour les urgences.

La discussion, à l'invitation de M.MURE, s'élargit à la problématique de la désertification médicale. Gérard VULPAS propose de constituer un groupe de travail pour analyser la situation en s'appuyant notamment sur les données démographiques. Sont désignés et acceptent cette mission de réflexion : Marie-Luce ARNOUX, Marie-Charles JEANNE, Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER et Nicolas MURE.

Mme ARNOUX présente à l'assemblée plusieurs dossiers qui sont approuvés à l'unanimité:

- Pass numérique : proposé par la Région Rhône-Alpes, il participe à une démarche d'insertion et d'utilisation de l'outil informatique par le biais d'une formation de 10H. La Communauté de communes met à disposition un local et du personnel accompagnant en contrepartie d'une indemnisation conventionnée de 15€/heure/personne.
- « Bien manger, bon marché » : cette action visant à l'apprentissage de la gestion d'un petit budget tout en permettant un bon équilibre alimentaire, est proposée par une stagiaire au profit de bénéficiaires du RSA ou de jeunes en relation avec la Mission Locale lors des permanences à la Maison des services.
- Analyse des besoins sociaux : le Conseil d'administration du CIAS a proposé le recrutement d'un(e) stagiaire.

Catherine LOTTE prend ensuite la parole concernant les dossiers tourisme et informe que le bureau, agissant par délégation, a décidé le 18/12/2014 à la majorité absolue des suffrages (7/12 avec 5 abstentions), après une cotation des différents projets, le maintien de l'office du tourisme dans l'Agora communautaire, en renforçant la signalétique et la présence « hors les murs » lors des événements communaux.

Elle évoque la réouverture du restaurant Jacques Cœur suite à la signature de la convention d'occupation le 9 décembre 2014 et invite les élus à s'y rendre régulièrement. M. le Président fait part de son agréable surprise devant la métamorphose des lieux due à des travaux judicieux de modernisation pris en charge par le nouveau gérant.

Puis une information est communiquée sur la tenue du Printemps du tourisme à Haute-Rivoire le 29 mars 2015. Mme LOTTE remercie chaleureusement la municipalité taravouérienne pour la mise à disposition gratuite de la salle et invite chaque commune à désigner deux référents afin d'installer et démonter les stands. Les exposants, s'ils le souhaitent, pourront commander leur déjeuner contre la modique participation de 5 € proposée au vote. Une convention est également soumise à délibération pour solliciter le remboursement de 2/3 des dépenses par les Communautés de communes des Hauts du Lyonnais et de Forez en Lyonnais. Unanimité sur ces deux points. Mme Lotte évoque également le dossier télétravail en cours de réflexion au niveau intercommunautaire.

Marie-Charles JEANNE, Vice-Présidente délégué à l'animation du territoire, prend ensuite la parole pour présenter les actions projetées par les services sports, accueil de loisirs et accès libre au savoir dont un récapitulatif a été diffusé. Elle souligne en particulier l'importance des projets Journée nationale de l'audition et Fab Lab. Unanimité.

Concernant le dossier transport, Mme JEANNE indique que les minibus ont été utilisés 656 fois au cours de l'année 2014, dont 110 par les services communautaires. Elle évoque les démarches commerciales d'INFOCOM pour trouver des sponsors afin de financer les deux véhicules, les contrats

étant arrivés à échéance et remercie les entreprises qui ont généreusement accepté de répondre favorablement à cette sollicitation.

Le conseil aborde alors l'important dossier du Transport à la Demande (TAD). L'assemblée départementale envisage de déléguer la compétence aux communautés de communes à compter du 1^{er} juillet 2015 en leur accordant un financement partiel estimé à 50%, avec un plafond de dépense qui reste à déterminer. Bernard CHAVEROT indique que, lors de la dernière séance publique au Département, il a demandé un délai supplémentaire qui a été refusé.

Marie-Charles JEANNE rend compte des discussions en cours avec le SIMOLY, la Communauté de communes des Hauts du Lyonnais (CCHL) et le Département en vue d'assurer le maintien de ce service qui est utilisé actuellement par 56 % des scolaires.

Pierre VARLIETTE pense que la Communauté de communes n'aura pas les moyens de maintenir seule ce service et suggère de se rapprocher également du Pays de l'Arbresle. Mme JEANNE précise qu'il a été convenu avec la CCHL de porter l'information à la connaissance des familles et d'identifier les besoins au moyen d'une enquête qui pourrait être diffusée par les mairies. Une synthèse des réponses et une grille de critères d'éligibilité au service seront soumises au prochain conseil communautaire.

M. le Président invite ensuite l'assemblée à délibérer pour contracter avec le SYDER en vue de la fourniture d'électricité (>36KW : Agora, Maison de l'économie et résidence d'entreprise) et pour acquérir 4 bornes d'alimentation pour les véhicules électriques. Unanimité.

Il donne une information sur le projet départemental de création d'une Société d'Economie Mixte PATrimoniale (SEMPAT) dont la fonction principale serait la construction, la gestion et l'entretien d'immeubles d'entreprise outre l'aide à l'implantation et au développement. Il s'agirait de favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement des entreprises existantes dans les territoires du nouveau département du Rhône. Une réflexion est en cours sur le patrimoine susceptible d'être transféré.

Il évoque ensuite le projet de construction par le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) d'une nouvelle caserne sur la ZA communautaire des Auberges, côté Longessaigne, en remplacement de celle, vétuste et inadaptée de Montrottier. Bernard CHAVEROT, en tant que maire de ladite commune, souhaite que la parcelle disponible de 2500 m² environ soit affectée à cet équipement, le site étant remarquablement bien placé par rapport à la zone d'intervention des pompiers, et sollicite un financement quadripartite : Longessaigne, Villechenève, Montrottier et Communauté de communes, sachant que le tènement sera transféré au SDMIS gratuitement.

Monsieur le Président propose, par solidarité, s'agissant d'une destination foncière au bénéfice de la sécurité publique des personnes et des biens, de ramener le prix de vente du terrain de 23 € à 20 €/m² et de prendre en charge, outre les frais d'arpentage, les frais de notaire selon la formule « acte en mains » en dérogation à l'article 1593 du code civil. Les communes de Longessaigne et de Villechenève signeront une convention de participation avec la commune de Montrottier qui achètera le terrain. Unanimité.

Gilles CHAVEROT, Vice-Président délégué à la voirie, informe l'assemblée que la réflexion de la commission *ad hoc* se poursuit pour définir une véritable politique communautaire en la matière en s'appuyant sur la solidarité et indique qu'en 2015, année de transition, une amélioration de la répartition et du suivi des travaux sera effectuée.

Concernant la convention de mise à disposition de service signée en 2010 avec les communes, un avenant est déposé sur le bureau en vue d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 qui permettra la prise en compte des conclusions de ladite commission et des orientations du futur schéma de mutualisation. Unanimité.

Gilles CHAVEROT ajoute qu'un avenant en plus (0,40 %) est à la signature du Président concernant le marché Eurovia. S'agissant du déneigement des terrains communautaires, il sollicite l'aide de chaque commune sur laquelle sont implantés un ou plusieurs équipements afin de faire jouer la solidarité. Pierre VARLIETTE intervient pour approuver la proposition mentionnant que les communes concernées ont de la chance d'avoir des infrastructures sur leur territoire et qu'il est normal qu'elles participent.

Gilles CHAVEROT, au titre cette fois de sa compétence en matière environnementale, informe ensuite l'assemblée que le marché pour la collecte des cartons, jusqu'alors attribué à la Fondation Emmaüs qui ne pouvait plus s'en charger compte-tenu des volumes, a été remporté au terme d'un appel à la concurrence par l'association « La Ressourcerie Fil à Fil », pour un montant de 11.950 €. Deux emplois d'insertion devraient être créés. Il rappelle par ailleurs le programme de travaux, inscrit au contrat pluriannuel 2011-2014 signé avec le Département du Rhône, à engager à la déchèterie des Auberges pour modifier l'accès, construire un local pour les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI), réparer l'abri des pneus et améliorer la signalétique. En matière de mutualisation, il est évoqué le projet d'acquérir un broyeur de déchets verts avec, si possible, une aide financière. M. le Président propose que la commission environnement réfléchisse sur le système d'acquisition le moins coûteux pour une utilisation optimum.

La convention relative au groupement de commandes des sacs OM et tri, avec les Communautés de communes des Hauts du Lyonnais et de Forez en Lyonnais est déposée sur le bureau. Chamousset en Lyonnais est la collectivité qui s'occupera du marché 2015/2016. Unanimité.

Bernard CHAVEROT, en qualité de Président du Simoly, informe l'assemblée que le tonnage des déchets est en augmentation mais qu'il faut s'en satisfaire car c'est la conséquence d'un meilleur tri qui a permis de limiter l'augmentation inéluctable du coût de traitement (+50.000 € pour les monts du Lyonnais). Une expérience est menée concernant le rachat de matières : sur les 3 déchèteries, 50 tonnes ont été ainsi vendues, permettant de gagner 100.000 €.

M. le Président invite ensuite l'assemblée à délibérer concernant la modification des statuts du SYRIBT (contrat de rivières Brévenne-Turdine) et du SMADEOR (zones d'activités de l'Ouest Rhodanien) suite à la création de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR). Unanimité pour ces deux modifications.

Gilles CHAVEROT précise que la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPAM, attribue, à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette loi instaure une nouvelle taxe facultative, plafonnée à 40 € / habitant, pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau. Cette compétence pourra être transférée aux Communauté de communes puis au Syndicat mixte de rivières. M. CHAVEROT mentionne la complexité du suivi de ces différentes structures avec parfois des travaux à double vitesse et des financements différents.

M. le Président conclut le volet environnement en proposant d'engager, dans le cadre de l'agenda 21, un Programme Local de l'Habitat. Un accord de principe est donné par l'assemblée. Pierre VARLIETTE,

Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, se chargera de réunir la commission habitat afin de lancer la réflexion, de faire le point sur l'existant et d'établir un diagnostic et des orientations en cohérence avec le SCOT et les POS/PLU, et en prenant l'attache d'autres collectivités pour s'inspirer de leur expérience et identifier les pistes de financement.

M.VARLIETTE, en tant que maire de St Laurent de Chamousset, informe l'assemblée du déroulement sur sa commune, les 13 et 14 avril prochains, de l'assemblée générale de la Fédération française des marchés de bétail. Une centaine de participants sont attendus et le coût d'organisation de cette manifestation est estimé à 15.000 €. Dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la filière bovine et de pérennisation du marché aux veaux, l'assemblée accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 2.000 € pour soutenir cette manifestation.

M. le Président propose enfin au vote plusieurs délibérations, savoir :

- ✓ L'autorisation de recourir aux contrats d'apprentissage - Unanimité
- ✓ L'actualisation du temps de travail du professeur de clarinette – Unanimité
- ✓ Décisions nouvelles d'investissement *ante* budget – Unanimité
- ✓ Amendement des délibérations pour les régies de recettes et/ou d'avances - Unanimité

Avant de clore la réunion, M. le Président rapporte à l'assemblée ses échanges avec Stéphane GUYON, Sous-Préfet de Villefranche, concernant notamment la nouvelle organisation préfectorale. Ainsi, le territoire communautaire va désormais dépendre de la Sous-Préfecture caladoise. Il signale par ailleurs qu'un courrier sera adressé à M. GUYON afin de demander son appui en vue de l'obtention de la DETR sollicitée pour le financement de la future salle polyculturelle et sportive projetée à Ste Foy l'argentièrre en concertation avec le Département du Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H30.